



14ème législature

Question N° : 60940	De M. Pierre Lellouche (Union pour un Mouvement Populaire - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Défense		Ministère attributaire > Défense
Rubrique > défense	Tête d'analyse > casernes	Analyse > caserne de la Pépinière. Paris.
Question publiée au JO le : 22/07/2014 Réponse publiée au JO le : 02/09/2014 page : 7399		

Texte de la question

M. Pierre Lellouche interroge M. le ministre de la défense sur l'avenir de la Caserne de la Pépinière située dans le VIII^e arrondissement de la ville de Paris. Alors que cet arrondissement manque cruellement de logements intermédiaires, de groupes scolaires, de résidences pour personnes âgées et d'équipements sportifs, la caserne de la Pépinière, avec ses 25 000 m², sa salle de sport et ses deux restaurants, offre de très fortes potentialités pour les Parisiens. Cependant, la ville de Paris n'ayant pas utilisé son droit de préemption, ce sont probablement des fonds d'investissement anglo-saxons ou du Golfe qui devraient acquérir ce bien. Lors du dernier Conseil de Paris qui s'est déroulé du 7 au 9 juillet 2014, il a souhaité interroger Mme le maire sur cette problématique. La ville de Paris, par l'intermédiaire de l'adjoint en charge de l'urbanisme a eu l'honnêteté de répondre que la ville ne prévoyait pas de préempter ce bien. Il lui demande quelles sont ses intentions au sujet du devenir de cette caserne, qui est, sans nul doute, l'un des très rares, sinon le seul ensemble immobilier encore disponible dans le VIII^e pour les habitants de l'arrondissement.

Texte de la réponse

Dans le cadre du regroupement des états-majors des forces armées et de ses directions et services d'administration centrale dans le quartier de Balard en 2015, le ministère de la défense libérera prochainement le site de La Pépinière, qu'il occupe actuellement dans le 8^e arrondissement de Paris. La Ville de Paris ayant renoncé à faire valoir son droit de priorité sur ce bien, le service France Domaine du ministère des finances et des comptes publics a décidé de procéder à la vente de cette emprise en recourant à une procédure d'appel d'offres, initiée le 7 juillet dernier. La date limite de dépôt des offres étant fixée au 21 octobre 2014, le futur projet du repreneur ne sera connu qu'à l'issue de la procédure d'appel d'offres.